FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon la Directive 91/155/CEE

LABORATOIRES ANIOS

Laboratoires Pharmaceutiques n° F 9218
Pavé du Moulin
59260 LILLE-HELLEMMES
☎ 03.20.67.67.67
Télécopie : 03.20.67.67.68

Numéro d'appel d'urgence :
ORFILA : 01.45.42.59.59.

---

1 - IDENTIFICATION

1.1 Désignation commerciale — **ANIOS PRO LINGET'ANIOS**

1.2 fabricant. — Laboratoires ANIOS, Pavé du Moulin, 59260 LILLE-HELLEMMES ☎ 03.20.67.67.67. Télécopie : 03.20.67.67.68.

---

2 - COMPOSITION

2.1 Nature chimique — Solution imprégnante d'alkylaminoalkylglycine, digluconate de chlorhexidine et éthanol.

---

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

3.1 Risques spécifiques — Aucun risque spécifique pour la santé n'est à attendre dans les conditions normales d'utilisation.

---

4 - MESURES DE PREMIERS SECOURS

- En cas de contact du produit avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau, même sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter un spécialiste si nécessaire.

- En cas d'ingestion, utiliser un pansement gastrique et consulter un médecin.

---

5 - MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

- Recommandés — Le produit est légèrement inflammable.
Les agents d'extinction préconisés sont les suivants : mousses spéciales pour liquides polaires, poudres, dioxyde de carbone.
L'eau peut être utilisée sous forme pulvérisée pour éteindre un feu peu important ou pour refroidir les récipients exposés au feu et disperser les vapeurs.

Méthodes particulières d'intervention — Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Equipement spéciaux pour la protection des intervenants. — En cas d'incendie utiliser un appareil respiratoire autonome et une combinaison complète de protection.

---

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Méthodes de nettoyage	Ramasser les lingettes et éliminer dans des fûts. Ne pas remettre les lingettes dans les boîtes en vue de les réutiliser.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement.	Ne pas rejeter dans le milieu naturel (cours d'eau, sols et végétations...).

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Manipulation	Tenir hors de portée des enfants. Ne pas avaler - Produit d'usage externe. Eviter tout contact avec les yeux. Bien refermer la boîte après usage.
7.2 Stockage	Stocker à l'abri de la chaleur, dans des locaux bien ventilés à température ambiante, entre +5°C et +35°C. Ne pas dépasser la date de péremption indiquée sur l'emballage.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTIONS INDIVIDUELLES

Mesures générales de protection et d'hygiène : respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre de produits chimiques.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

	Solution d'imprégnation. :
9.1 Aspect	Etat Physique à 20°C ..... : Liquide, limpide Couleur..... : Incolore Odeur ..... : Douce
9.2 pH	Produit pur..... : 6,0 ± 0,5 à 20°C
9.3 Masse volumique	0,935 ± 0,003 g/cc à 20°C
9.4 Point d'éclair	29°C vase clos (solution)
9.5 Inflammabilité	Solution légèrement inflammable.

10 - STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Stabilité	Chimiquement stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.
10.2 Conditions à éviter	Ne pas mélanger avec d'autres produits.
10.3 Matières à éviter	Composés oxydants organiques et inorganiques puissants.. Les acides et alcalis. Acide nitrique, nitrate d'argent ou de mercure.

11 - Informations Toxicologiques

11.1 Irritation cutanée	Evaluation de la tolérance cutanée chez le lapin. Indice d'irritation primaire cutanée : IPC = 0,0 - Classé non irritant
11.2 Irritation oculaire	Evaluation de la tolérance oculaire chez le lapin Indice d'irritation primaire oculaire : IOMa = 17,3 - Classé moyennement irritant.

12- Informations Ecologiques	Données sur la solution d'imprégnation : Sur la base des connaissances actuelles, aucun effet dangereux sur l'environnement est à attendre. Préparation facilement biodégradable, ne présente pas de risques appréciables pour la faune et la flore aquatique. De faibles concentrations ne perturbent pas le cycle biologique des boues activées et peuvent être dégradées dans un système de traitement des eaux usées.
13- Considérations relatives à l'élimination	Compte tenu de la réglementation en vigueur, les emballages contaminés doivent être transportés dans un centre agrée d'incinération pour déchets spéciaux.
14 - Informations Relatives au transport	Non repris comme matière dangereuse au sens de la réglementation des transports.
15 - Informations réglementaires Fiches de données de sécurité	Directive 91/155/CEE modifiée par Dir. 93/112/CEE : substances et préparations dangereuses.
Classement/Etiquetage CEE	Directive 88/379/CEE modifiée par Dir. 93/72/CEE (19è adaptation) Symbole de risques : Aucun <u>Phrases S</u> : S 2 : conserver hors de portée des enfants. S 25 : Eviter le contact avec les yeux.
16 - Autres informations Utilisation recommandée et restrictions d'emploi.	L'attention de l'utilisateur est attirée sur les obligations réglementaires qui lui incombent et qui engagent sa responsabilité selon les clauses ci-après : elles sont données de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. "Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée.. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. NOTA : "L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée exhaustive.